

Bondy, le 2 juillet 2007

Monsieur le Directeur Général de l'IRD
213, rue Lafayette
75480 Paris Cedex 10

Objet : Démission des membres de la CSS4

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer de la démission collective immédiate de l'ensemble des membres, nommés comme élus, de la CSS4.

Notre décision ne vous surprendra sans doute pas outre mesure à la suite de la proclamation des résultats des jurys d'admission 2007 pour les recrutements de chargés de recherche et de directeurs de recherche, résultats qui ont suscité dans la commission une indignation unanime. Les désaveux infligés à la CSS4 ont pris un tour systématique au cours de ces dernières années. Ils sont d'autant plus inquiétants qu'ils s'inspirent d'une philosophie de l'évaluation et s'inscrivent dans un cortège de mesures qui ne peuvent aboutir qu'à une marginalisation des sciences sociales au sein de l'Institut d'une part, mais aussi, plus radicalement, à un déni de spécificité de l'ensemble des métiers de la recherche tels qu'ils sont exercés au sein de l'IRD.

La décision difficile que nous avons été amenés à prendre est inspirée par quatre motifs :

- Les résultats des jurys d'admission 2007 apparaissent comme une agression caractérisée à l'encontre des sciences humaines et sociales : du fait du jeu combiné de ciblage aléatoires de postes et des décisions prises en jury d'admission, nous perdons

2 postes en CR2 et 2 postes en DR2. Ce faisant, nous sommes bel et bien confrontés à un déni de scientificité sur la base de critères apparemment arbitraires en regard des textes officiels (si l'obtention d'une HDR devient une condition pour l'accès au grade de DR, ce qui n'est mentionné dans aucun texte, il faut alors en avertir à la fois les candidats et les membres des jurys). L'évaluation « en double » pratiquée par les jurys d'admission apparaît par ailleurs être largement indifférente à la qualité de la recherche mise en œuvre autant qu'à sa conformité aux missions spécifiques de l'Institut ; or ces deux points font l'objet, en jury d'admissibilité, d'évaluations contradictoires, sur dossiers et sur audition, par vingt-cinq spécialistes des sciences sociales, dont au moins la moitié est constituée de membres nommés par la DG.

- Ces procédures nous semblent exprimer un déni de la compétence des commissions et de leurs membres (et pas uniquement dans le champ des sciences sociales). Des instances hiérarchiquement supérieures interprètent leur « souveraineté » comme un droit régalien à contester, voire à ignorer ou à détruire, le travail de sélection scientifique opéré par les instances « inférieures » -mais qualifiées- sans donner la moindre lisibilité à leurs critères propres : le travail des commissions s'en trouve disqualifié et frappé d'inutilité.

- Les membres de la CSS4 dénoncent une opacité calculée des instances de direction, à la fois dans le choix des profils et dans l'organisation des concours. La définition des profils n'est inspirée par aucune véritable politique scientifique concertée et semble relever tantôt d'une volonté ponctuelle et abstraite de renforcer telle discipline indépendamment de tout projet de recherche précis, tantôt d'un désir de cooptation « à la carte » indifférent à l'existence d'un vivier approprié. Sur ce registre, les choix des jurys d'admission en 2006 et 2007 souffrent d'un manque patent de lisibilité et de transparence.

- Enfin, *last but not least*, les membres de la commission déplorent votre duplicité dans la conduite du jury d'admission du concours CR2. Vous avez, en effet, à deux reprises¹, publiquement admis l'erreur de l'administration dans l'affichage du poste de CR2 et la possibilité conséquente de recruter au-delà des deux disciplines d'économie et de démographie. Or, la transformation au dernier moment, en jury d'admission, de ce concours en un concours fléché, fait qu'une centaine de candidats ont littéralement

¹ Réunion des présidents et vice-présidents des instances consultatives du 9 février 2007 (et, en marge, réunion du Président et du Vice-Président avec le directeur de la DEI nous confirmant vos positions) et déclaration en ouverture de la session plénière de la CSS4 le 2 avril 2007.

concouru « pour rien » (parce que ni économistes ni démographes) et que les membres de la CSS4 les ont évalués en pure perte, ce qui traduit là encore un singulier mépris des uns comme des autres.

La décision que je suis chargé de vous communiquer est unanime et sans appel. Elle est prise en toute connaissance des conséquences éventuelles qu'elle pourrait entraîner. Elle fera en outre l'objet de la plus grande publicité dans et hors l'IRD.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

Arreghini Louis (élu collègue 3), Besancenot Jean-Pierre (nommé collègue 1), Bley Daniel (nommé collègue 2), Boisson Jean-Marie (nommé collègue 1 et membre de la DP) , Bourdarias Françoise (nommée collègue 2 et membre de la DP), Chaleard Jean-Louis (nommé collègue 1), Cosio-Zavala Maria (nommée collègue 1 et membre de la DP), Dubois Jean-Luc (élu collègue 1), Fay Claude (élu collègue 1 et vice-président), Guillaume Agnes (élue collègue 3), Herrera Javier (élu collègue 2 et membre de la DP), Janin Pierre (élu collègue 2), Le Bris Emile (élu collègue 1 et Président), Ma Mung Emmanuel (nommé collègue 1), Meyer Jean-Baptiste (élu collègue 2), Moizo Bernard (élu collègue 2), Moyse Claire (nommée collègue 1), Pierret Jeanine (nommée collègue 1), Pilon Marc (élu collègue 1), Piron Marie (élue collègue 3 et membre de la DP), Quenan Carlos (nommé collègue 2), Seignobos Christian (élu collègue 1), Taladoire Eric (nommé collègue 1), Tidjani Alou Mahaman (nommé collègue 1), Vidal Laurent (élu collègue 2)

Cc : Ressortissants de la CSS4
Président du CA
Représentants des tutelles au CA
SG
DU sciences sociales
Président du CS et représentants élus
Présidents des CSS et CGRA
Syndicats (STREM, FO, CGT, SNCS)
Sections du comité national du CNRS, et des instances de l'INSERM
Présidents des universités de Dijon, Montpellier, Tours, Paris X, Paris I, Paris 3, USVQ